



Délibération n°2024-112

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation : 9 juillet 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 18 juillet 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. LEGLISE Vincent, M. PARIS Rémi

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. PARIS Rémi donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : Mme LAHOURATATE Nicole

OBJET : ÉTÉ OSSALOIS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET
AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ – tranche 2

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance pour la dixième édition l'Été Ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de juin à octobre sur le territoire valléen.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire les différents dossiers de subventions pour l'année 2024 dans le cadre de l'Été Ossalois.

- Marie Carlier, liberté de création 350 €
- Association Le Lauriolle d'Ossau..... 500 €
- Association Amis de Sainte-Colome..... 800 €

Le rapport entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ATTRIBUE et VERSE une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Communauté de Communes ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

